

en voie TUR



Le Trait d'Union Régional à destination des associations et commissions techniques régionales

Le 2 avril : rendez-vous avec votre comité...



Assemblée générale du comité Nord, le samedi 28 mars 2015 à Tergnier

Le 2 avril prochain, notre comité tiendra son assemblée générale qui, cette année, aura lieu à Paris. En principe, pas de problème de quorum pour le comité Nord puisque, traditionnellement, ses associations sont fidèles à ce rendez-vous.

A cette occasion, il leur appartiendra d'élire leurs représentants au conseil d'administration : une action responsable qui mérite beaucoup d'attention de leur part. Ces élus auront pour mission de mener à bien les orientations définies le 2 avril et ce, pour la durée de leur mandat. Ils sont au nombre de 14 dont 12 titulaires et 2 suppléants, élus respectivement pour deux ans et un an. Doivent également être désignés par nos trois CER de tutelle 14

membres de droit dont 12 titulaires et 2 suppléants, appelés à siéger dans les mêmes conditions que les membres élus au sein de notre conseil d'administration.

L'on imagine la puissance de travail que représente ce potentiel de 28 militants du mouvement associatif si chacun d'eux prend conscience de la mission qui lui est confiée et l'assume au mieux de ses possibilités. En tout cas, cela déchargerait d'autant les quelques membres du bureau qui, pour le moment, s'investissent à temps complet ou presque dans le fonctionnement de l'institution.

Aussi faut-il absolument que chaque candidat à un poste d'administrateur du comité Nord, au titre de membre

élu ou de membre de droit, sache qu'il prend l'engagement moral d'en assurer les fonctions avec la plus grande rigueur. Et le travail ne manque pas, en particulier, dans l'élaboration et la diffusion de notre communication en direction des cheminots, en amont et en aval de nos activités et manifestations publiques.

Un dernier mot pour rappeler combien la complémentarité CE-UAICF est importante, indispensable même à notre survie. L'UAICF reste et restera plus que jamais convaincue du fait que l'entreprise doit rester l'un des foyers les plus actifs de l'éducation populaire. C'est l'une des bases du syndicalisme français qui reste le soutien moral de notre engagement.

Georges Wallerand
Secrétaire du comité Nord

IMPORTANT

Le montant de la cotisation annuelle versée par les membres des associations au titre de leur adhésion à l'UAICF, est passée de 1,00 € à 1,50 € au 1er janvier 2016.

Cette augmentation a été décidée à la majorité de l'assemblée générale de l'Union, réunie le 24 octobre 2015 à Lyon.

N'oubliez pas de prendre en compte cette augmentation dans l'établissement de vos budgets prévisionnels !